

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
Séance du 9 Novembre 2021
CO 335 DE

Envoyé en préfecture le 18/11/2021

Reçu en préfecture le 18/11/2021

Affiché le



ID : 039-200071595-20211109-CO335DE_2021-DE

**Nombre de
Conseillers**

En exercice : ..95

Présents : ..68

Votants : ..79

Etaient présents : BONNET Dominique (Président), DEPIERRE Valérie, CHOULOT Alain, BAUD Jean-Baptiste, GAILLARD Jean-François, LAMBERT Véronique, REGALDI Sylvie, CETRE Jean François, FORET Clément, LAUBIER Bernard (Vices-Présidents), VIONNET André, RENAUD Jean Marie, LECOQ Yves, BRIOT GAIDIOZ Cécile, POULET Gilles, BUGADA Catherine, CHUARD Valentin, BOUDRY Jeanne, PINGAT Martine, MARTI François, BEAUD Colette, MARCELIN Antoine, MAIRE Serge, BERTHELIER Roland, VILLALONGA Patrice, LAMY Bénédicte, MOREL Denis, DELBROUCQ Denis, MASSON Laurent, RIGAUD Hervé, TOURNEUR Eric, CHAUVIN Roger, GAVAT William, PERRARD Laurent, PAQUIEZ Valérie, DUQUET Jean Pierre, CLEMENT Eric, LEGLISE Pascal, PETITGUYOT Jean Pierre, GRINI Guillaume, FEVRE Michel, GROS Roger, PERRIN François, GAVAT Alain, BERTOCCHI Daniel, DE BRISIS Jean, LEROY Pierre, GAHIER Dominique, GIRARD Colette, LETONDOR Jean Luc, PERRARD Florent, BERODIER Florence, MORBOIS Christelle, BERTHOD-BLANC Aurélien, CATHENOZ Catherine, JOURD'HUI André, SOUDAGNE Marie Madeleine, JACQUES Sébastien, CHAILLON Roland, ROMANET Claude, POIROT Bruno, MONTEVECCHIO Patrick, GENIN Marcelle, MARTINS Serge, BOHEME Catherine, SUSSOT Florence, DORBON Henri, ARNAUD Gérard, ONCLE Bernard

Pouvoirs transmis à des Conseillers : PETIGNY Loïc à BOUDRY Jeanne, COLIN Christian à RIGAUD Hervé, ROBERT Bruno à VIONNET André, DROGREY Pascal à GROS Roger, GAGNEUR Raphaël à MAIRE Serge, REYNAUD Armande à CATHENOZ Catherine, SEIGLE FERRAND Antoine à LECOQ Yves, BAHL Catherine à BUGADA Cathy, BEAUPOIL Jean Luc à PERRIN François, CETRE Michel à FORET Clément, BOHEME Catherine à GENIN Marcelle,

Pouvoirs transmis à des Suppléants :

Etaient Excusés : BERTHOD Claude, DOS SANTOS Laëtitia, BERNARD René,

Etaient absents : BRENIAX Denis, CASTELLA Damien, BUYS Nelly, BENETRUY Sylvain, BOUILLET Françoise, FLEURY Michèle, YANARDAG Mikaël, RIGOULET Serge, PASTEUR Cyrille, WESTERVELD Dinand

Secrétaire de séance : Patrick MONTEVECCHIO

Convocation faite le : 29 Octobre 2021

Objet : Modification du tableau des effectifs au 09 novembre 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

FINANCES

La Ville de Poligny et la Communauté de Communes Arbois, Poligny, Salins ont délibéré chacune respectivement le 21/09/18 et le 18/12/18 pour la création d'un pôle d'administration territoriale au sein de l'Hôtel des Finances à Poligny qui permettrait une mutualisation de :

- locaux entre la DDFIP, le siège de la CCAPS, les services fonctionnels de la Ville de Poligny et la Maison France Services,
- service et de moyens matériels entre la CCAPS et les services fonctionnels des communes.

En prévision du départ en retraite au 31 janvier 2022 de l'agent en charge de la comptabilité de la Ville de Poligny et afin de mutualisation avec la Ville de Poligny le Service Finances de la Communauté de Communes, il est nécessaire de créer un poste :

Création de poste - Filière Administrative/ 1 poste d'Adjoint Administratif à TC à compter du 01.01.22

Affiché le 16 novembre 2021

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 16 novembre 2021

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 9 Novembre 2021
CO 335 DE (SUITE)

Objet : Modification du tableau des effectifs au 09 novembre 2021

BIBLIOTHEQUE

L'instruction du dossier de départ en retraite pour invalidité de l'agent titulaire sera finalisée d'ici fin d'année. Il convient donc de pérenniser le poste de l'agent en remplacement à la Bibliothèque d'Arbois :

Création de poste - Filière Culturelle : 1 poste d'Adjoint du Patrimoine à TC à compter du 01.01.22

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail de l'agent en charge de l'entretien des locaux du site d'Arbois de la Communauté de Communes est à modifier pour être en cohérence avec le temps de travail réellement effectué :

Création de poste – Filière Technique : 1 poste d'Adjoint Technique à TNC 4h/35^{ème} à compter du 01.01.22

Suppression de poste – Filière Technique : 1 poste d'Adjoint Technique à TNC 2h/35^{ème} à compter du 01.01.22

L'audit des Crèches a mis en exergue un besoin administratif supplémentaire pour la Directrice de la Crèche de Poligny. La réorganisation des plannings nécessite une modification du temps de travail pour un agent de la Crèche de Poligny. Il convient donc :

Création de poste – Filière Médico-Sociale : 1 poste d'Agent Social à TC à compter du 01.01.22

Suppression de poste – Filière Médico-Sociale : 1 poste d'Agent Social à TNC 28h/35^{ème} à compter du 01.01.22

Modification du temps de travail d'un agent dans un Accueil de Loisirs suite à la modification pérenne de son planning : dorénavant, l'agent interviendra le mercredi et les vacances scolaires.

Création de poste – Filière Animation : 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 2nd à TNC 20h/35^{ème} à compter du 01.01.22

Suppression de poste – Filière Animation : 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal 2nd à TNC 18.15h/35^{ème} à compter du 01.01.22

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- 1 / Adopte les créations et les suppressions de postes ;
- 2 / Adopte les modifications du tableau des emplois ;
- 3 / Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,

Le Président
Dominique BONNET

